Affiché le 29 JAN. 2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33

présents : 25ayant pris part au vote : 33

- procurations: 8

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE L'an deux mille dix-huit et le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240 Etaient présents: M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Isabelle Godeas, M. Philippe Baumlin, Mme Sylvie Pierot, M. Laurent Roux, M. David Rofe, Mme Michele Chave, M. Frederic Bamiere, Mme Katy Colder, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Joël Feuillerat, M. Patrice Etave, M. Dominique Gironnet, M. Frederic Combe, Mme Valerie Quoniam-Dourel, M. Denis Molet, Mme Nadine Maurin, M. Xavier Mangogna, Mme Brigitte Cabanes-Murith, Mme Christine Gennaro-Saint, M. Jacques Dahan, M. Gilles Hourquet, Mme Elisabeth Attelan, M. Nicolas Costes.

2 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. Laurent Roux), M. Jean-Marie Vitrac (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME MICHELE CHAVE), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à M. Dominique Gironnet), M. Laurent Ortic (Pouvoir donné à M. Yvan Navarro), Mme Nathalie Gauvrit (Pouvoir donné à M David Rofe), M. Erwan Daniel (Pouvoir donné à M. Jacques Dahan), MME Isabelle Seror (Pouvoir donné à MME Elisabeth Attelan)

Etaient absents excusés :

MME NATHALIIE SIMON-LABRIC a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION nº 2018/06

Objet: Modification du tableau des effectifs: avancement de grade d'un agent

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

- De procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste pour avancement de grade : Adjoint administratif principal 1ère classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Reçu en préfecture le 29/01/2018 Affiché le 29 JAN. 2018

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir de ID: 031-213105612-20180129-D2018_06-DE

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste pour avancement de grade : Adjoint administratif principal 1ère classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour copie conforme, Le Maire,

Marc PERE

Pour le Maire et par délégation Le 1º Adjoint

Yvan Navarro

29 JAN. 2018 - Transmis le 29 JAN. 2018 - Affiché le